ART. 25 N° CL727

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL727

présenté par M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 25

aux alinéas 9 et 11, substituer au mot :

« préfet »,

les mots:

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.